



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [Twitter](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2023/14

Le 23 mars 2023

Visite à la Cour internationale de Justice du président de la République du Costa Rica, S. Exc. M. Rodrigo Chaves Robles

LA HAYE, le 23 mars 2023. S. Exc. M. Rodrigo Chaves Robles, président de la République du Costa Rica, accompagné de S. Exc. M. Arnaldo André Tinoco, ministre des affaires étrangères, et de S. Exc. M. Arnaldo Brenes Castro, ambassadeur de la République du Costa Rica auprès des Pays-Bas, est venu hier à la Cour internationale de Justice, organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, sise au Palais de la Paix, à La Haye.

Le président Chaves Robles et sa délégation se sont entretenus avec S. Exc. M. le juge Kirill Gevorgian, vice-président de la Cour, S. Exc. M. le juge Peter Tomka, S. Exc. Mme la juge Xue Hanqin, S. Exc. M. le juge Patrick L. Robinson et S. Exc. M. Philippe Gautier, greffier de la Cour.

A cette occasion, M. Chaves Robles a exprimé sa gratitude à la Cour pour les décisions rendues dans plusieurs affaires auxquelles le Costa Rica était partie. Il a souligné l'attachement du Costa Rica au droit international et au règlement pacifique des différends entre Etats. Le vice-président Gevorgian et les autres membres de la Cour ont à leur tour exprimé leur satisfaction à l'égard de la confiance que le Costa Rica place dans le système juridique international, saluant le dépôt par lui, en 1973, d'une déclaration reconnaissant la juridiction obligatoire de la Cour, faite en vertu du paragraphe 2 de l'article 36 du Statut de celle-ci.

A l'issue de la rencontre, le président Chaves Robles s'est vu remettre un cadeau par le vice-président de la Cour et a signé le Livre d'or. Il a également bénéficié d'une brève visite de la grande salle de justice, où la Cour tient ses audiences publiques.

Des photographies de la visite sont disponibles sur le site Internet de la Cour à la rubrique [Multimédia](#).

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international, par des arrêts qui ont force obligatoire pour les parties concernées et sont sans appel, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire.

Département de l'information :

Mme Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336

Mme Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint : +31 (0)70 302 2394

Courriel : information@icj-cij.org